

# Conditions Particulières de Vente – Offre TF1+

## ARTICLE 1 - APPLICABILITE ET OBJET DES CPV OFFRE TF1+

Les présentes conditions particulières de vente – Offre TF1+ (ci-après « CPV TF1+ ») s'appliquent à compter du 20 mai 2026.

Les CPV TF1+ définissent les droits et obligations spécifiques des Parties dans le cadre de la Commande par le Client d'une campagne TF1+ vendue par le Support.

L'Offre TF1+ est également soumise aux Conditions Générales de Vente du Support en vigueur correspondant à l'offre CITYZ MEDIA commandée concomitamment à l'offre TF1+ (Offre « *Communication Digitale Temporaire* », Offre « *Communication Print Temporaire* » ou « *Offre Mixte* »).

En cas de contradiction entre les CGV susmentionnées applicables et les présentes CPV TF1+, ces dernières prévaudront pour les seuls aspects relatifs à l'Offre TF1+.

L'acceptation d'un Bon de Commande par l'Annonceur ou son Mandataire incluant notamment l'Offre TF1+, implique :

- 1) L'acceptation des CPV TF1+ ;
- 2) L'acceptation des CGV concernées par l'offre du Support commandée et également applicable à l'Offre TF1+ ;
- 3) Le respect des dispositions d'ordre légal, réglementaire et/ou professionnel, national ou communautaire applicables en la matière.

Compte tenu notamment des impératifs légaux, des pratiques et usages de la profession auxquels le Support est assujéti (notamment dans le cadre de sa relation avec TF1 PUBLICITE), ce dernier se réserve la faculté d'aménager et/ou modifier ses CPV TF1+ à tout moment.

Ces aménagements/modifications seront portés à la connaissance des Clients par tout moyen et prendront effet à leur date de publication sur le site du Support, disponible à l'adresse suivante : [www.cityzmedia.fr](http://www.cityzmedia.fr).

Ces modifications ne s'appliquent pas aux Bons de Commande en cours d'exécution à la date de communication des nouvelles CPV TF1+.

## ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule et non définis aux présentes, sont définis dans les CGV.

## ARTICLE 3 - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE TF1+

Le Support agit en qualité d'interlocuteur contractuel unique du Client pour la commercialisation et la gestion de campagne TF1+ commandée par le Client.

La diffusion des spots du Client sur la plateforme TF1+ est techniquement assurée par TF1 PUBLICITE, selon ses propres spécifications techniques et règles éditoriales, auxquelles le Client déclare adhérer.

Le spot du Client sera diffusé sur la plateforme TF1+ (ci-après désignée « Support TF1+ ») dans les conditions indiquées dans la Commande et/ou en Annexe 1.

Le spot du Client sera diffusé sur le Support TF1+, dans la zone géographique choisie par le Client.

Une diffusion de spot sur le Support TF1+ délivre une impression (ci-après désignée « Impression ») qui correspond à un contact.

La Commande indiquera la période de diffusion ainsi que le nombre d'Impressions concernées par la diffusion du spot du Client sur le Support TF1+.

Le Support fera ses meilleurs efforts pour que le nombre d'Impressions commandé soit diffusé de manière linéaire sur toute la durée de la campagne concernée sur le Support TF1+.

Dans l'hypothèse où le nombre d'Impressions commandé n'aurait pas été atteint au terme de la période de diffusion, le Support prolongera la diffusion du spot jusqu'à ce que le nombre d'Impressions prévus dans la Commande soit atteint.

Il est précisé que seuls les enregistrements effectués par le serveur de publicité (adserver) de TF1 PUBLICITE feront foi des Impressions et autres statistiques ayant lieu à l'occasion de la mise en œuvre des présentes.

Le Client s'engage à respecter les prérequis et caractéristiques techniques de l'Offre TF1+ qui figurent en Annexe 1 des présentes (ci-après les « Spécifications TF1 »).

Les Spécifications TF1 peuvent être modifiées à tout moment par TF1 PUBLICITE pour tenir compte des évolutions techniques, des supports, des formats ou des contraintes éditoriales et réglementaires.

Tout retard, non-conformité ou défaut de livraison du spot du Client pourra entraîner, à la discrétion du Support le report, la suspension ou l'annulation de la campagne TF1+.

En cas d'impossibilité de réaliser la campagne TF1+ du Client dans les conditions initialement convenues, du fait d'un manquement du Client à ses obligations contractuelles, ce dernier demeure tenu de régler l'intégralité de la Commande.

## ARTICLE 4 - CONFORMITE DES MESSAGES PUBLICITAIRES

Le Client s'engage à ce que l'ensemble des messages, créations, fichiers, éléments graphiques, sonores, audiovisuels, claims, slogans, marques, logos et, plus généralement, tout contenu publicitaire ou promotionnel figurant dans le spot fourni au Support en vue de sa diffusion dans le cadre de l'Offre TF1+ (ci-après les « Contenus Publicitaires ») soient pleinement conformes :

- aux dispositions légales et réglementaires françaises applicables à la publicité télévisuelle, audiovisuelle et digitale, notamment celles relatives à la protection des consommateurs, à la concurrence, à la santé publique, à la protection des mineurs, à la dignité de la personne humaine et à l'ordre public ;
- aux règles spécifiques applicables aux secteurs réglementés ou interdits de publicité, incluant notamment, sans que cette liste soit limitative, les armes à feu et munitions, le tabac et produits assimilés, les boissons alcooliques, les médicaments et dispositifs médicaux, les jeux d'argent, les contenus à caractère pornographique ou érotique, ainsi que tout produit ou service dont la publicité est interdite ou strictement encadrée par la réglementation française et/ou européenne applicable à la communication audiovisuelle et numérique ;

## Conditions Particulières de Vente – Offre TF1+

- au Code consolidé de la Chambre de commerce internationale sur les pratiques de publicité et de communication commerciale (Code ICC) ;
- aux recommandations, avis et règles professionnelles émanant de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) applicables au support, au format et au secteur d'activité du client (notamment, le cas échéant, en matière de publicité pour l'alcool, la santé, les enfants, l'environnement, la sécurité, etc.).

Le Client garantit expressément le Support, TF1 PUBLICITÉ et toute société du groupe TF1 de la conformité des Contenus Publicitaires aux textes et référentiels précités.

Sans préjudice de ce qui précède, le Client reconnaît que sont, en principe, refusés et ne pourront faire l'objet d'une diffusion dans le cadre de l'Offre TF1+ :

- les communications commerciales pour des armes ;
- les communications commerciales à caractère pornographique, érotique ou portant atteinte à la dignité humaine, aux bonnes mœurs ou aux droits des personnes ;
- les communications commerciales pour des boissons alcooliques ou autres produits dont la publicité est interdite ou soumise à des restrictions particulières sur les supports audiovisuels ou digitaux exploités par TF1 PUBLICITÉ ;
- les communications commerciales susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, ou de heurter les convictions morales, religieuses ou politiques des spectateurs de TF1+ ;
- les communications commerciales contraires à la bonne tenue, la bonne présentation ou à la ligne de conduite des émissions diffusées sur TF1+ ;
- les communications commerciales assurant la promotion de supports concurrents de Supports TF1+, d'émissions, ou d'animateurs, ou de produits, ou de services, ou du groupe TF1 ;
- les communications commerciales contraires à la ligne éditoriale du Support TF1+ ;
- plus généralement, toute publicité pour des produits ou services dont la promotion est interdite, limitée ou soumise à des conditions de forme ou de contenu spécifiques par la loi, les règlements, les décisions des autorités de régulation ou les règles professionnelles applicables (notamment ARPP, Code ICC) et qui ne seraient pas respectées.

TF1 PUBLICITÉ et/ou le Support pourront, à leur entière discrétion, refuser, suspendre ou retirer tout Contenu Publicitaire qui leur apparaîtrait non conforme aux règles ci-dessus, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, étant précisé que le Support pourra, le cas échéant, proposer au Client des adaptations ou substitutions, sous réserve de l'accord de TF1 PUBLICITÉ et des délais techniques.

### ARTICLE 5 - VALIDATION DE LA COMMANDE ET DE LA CAMPAGNE

Toute Commande d'espaces TF1+ passée par le Client auprès du Support est réputée ferme et définitive dans les conditions décrites dans les CGV et sous réserve de la validation par TF1 PUBLICITÉ :

- des disponibilités d'inventaire sur les supports concernés ;
- de la conformité des Contenus Publicitaires aux Spécifications TF1, à la ligne éditoriale de TF1+ et aux règles stipulées à l'article 4 des présentes ;

Le Client reconnaît que TF1 PUBLICITÉ conserve un pouvoir

de validation sur toute campagne diffusée sur ses supports et peut, à ce titre :

- refuser tout Contenu Publicitaire non conforme aux Spécifications TF1 ou aux règles de diffusion qu'elle applique ;
- demander au Client, par l'intermédiaire du Support, toute modification ou adaptation nécessaire ;
- imposer, pour des motifs techniques, éditoriaux, réglementaires ou de grille de programmes, des ajustements sur les dates, horaires, emplacements, formats ou modes de diffusion initialement envisagés, dans des limites raisonnables et sans altérer de manière substantielle les objectifs de la campagne.

En cas de refus définitif de la campagne par TF1 PUBLICITÉ pour un motif imputable au Client (contenu illicite, non-conformité etc.), le montant de la campagne figurant dans la Commande concernée restera dû au Support par le Client.

### ARTICLE 6 - LIVRAISON DES ELEMENTS PUBLICITAIRES ET SPECIFICATIONS TF1 PUBLICITÉ

Le Client s'engage à fournir au Support, au moins six jours ouvrés avant le début de la campagne et selon les formats, poids, standards techniques et créatifs communiqués par le Support (ci-après les « Spécifications TF1 »), l'ensemble des Contenus Publicitaires nécessaires à la mise en ligne de la campagne TF1+.

Les Spécifications TF1 peuvent être modifiées à tout moment par le Support pour tenir compte des évolutions techniques, des supports, des formats ou des contraintes éditoriales et réglementaires.

Tout retard, non-conformité ou défaut de livraison des Contenus Publicitaires aux Spécifications TF1, imputable au Client, pourra entraîner, à la discrétion du Support et/ou de TF1 PUBLICITÉ, le report, la suspension ou l'annulation de la Commande, le Client restant dans cette dernière hypothèse redevable du montant intégral de la Commande.

### ARTICLE 7 - RESPONSABILITE ET GARANTIES

Le Client est seul responsable du contenu, de la licéité et de la conformité des Contenus Publicitaires, y compris des droits de propriété intellectuelle, droits à l'image et autorisations nécessaires.

Le Client garantit le Support, TF1 PUBLICITÉ et toute société du groupe TF1 contre tout recours, réclamation, action ou condamnation qui résulterait d'une violation des dispositions du présent article, et s'engage à prendre à sa charge l'intégralité des conséquences financières (dommages-intérêts, frais de défense, pénalités, amendes, etc.) qui en résulteraient.

### ARTICLE 8 - CONDITIONS FINANCIERES

Le prix forfaitaire de l'Offre TF1+ figure dans le Bon de Commande. Les autres conditions financières sont prévues dans les CGV.

### ARTICLE 9 - EVOLUTION DE L'OFFRE TF1+

Le Client reconnaît que les caractéristiques des offres digitales TF1+ (formats, emplacements, devices, ciblage, modes de commercialisation, etc.) sont susceptibles d'évoluer en fonction des choix éditoriaux, techniques et commerciaux de TF1 PUBLICITÉ et/ou des sociétés du groupe TF1.

TF1 PUBLICITÉ pourra, à tout moment, ajuster les caractéristiques de l'offre digitale TF1+, sous réserve de maintenir un niveau global de visibilité et de valeur équivalents pour le Client, apprécié notamment au regard du volume d'Impressions, des cibles et des supports.

Le Support informera le Client, dans les meilleurs délais, de toute modification substantielle de l'Offre TF1+ dont il aurait connaissance. En cas de désaccord sérieux et motivé du Client sur une modification substantielle, les Parties rechercheront de bonne foi une solution d'aménagement de la campagne.

## ARTICLE 10 - TRAITEMENT DE DONNEES

Le Support agit en qualité de responsable du traitement pour les traitements de données à caractère personnel qu'il met en œuvre aux fins de gestion de la relation contractuelle avec le Client, de gestion des campagnes TF1+, de facturation, de reporting et de gestion des réclamations et litiges.

TF1 PUBLICITÉ, ainsi que, le cas échéant, les sociétés du groupe TF1, agissent en qualité de responsables de traitement autonomes pour les traitements qu'ils mettent en œuvre pour leurs propres finalités, notamment la gestion technique de la plateforme TF1+, la mesure d'audience, l'optimisation des campagnes et la prospection commerciale.

Dans le cadre de l'exécution des présentes, le Support collecte auprès du Client des données d'identification et de contact relatives à ses représentants et interlocuteurs (tels que nom, prénom, fonction, coordonnées professionnelles, et, le cas échéant, données de connexion ou de suivi de campagne) afin de :

- gérer la relation commerciale et contractuelle avec le Client ;
- gérer l'exécution des campagnes sur TF1+ ;
- établir les reportings et statistiques contractuels ;
- gérer les réclamations, contentieux et impayés.

À ces mêmes fins, ainsi qu'aux fins de prospection commerciale BtoB pour leurs propres produits et services, le Support peut transmettre ces données de contact à TF1 PUBLICITÉ et, le cas échéant, aux sociétés du groupe TF1.

Les traitements mis en œuvre par le Support pour la gestion de la relation contractuelle et des campagnes reposent sur

l'exécution du contrat conclu avec le Client.

La transmission des données de contact des représentants du Client à TF1 PUBLICITÉ et aux sociétés du groupe TF1, ainsi que les traitements de prospection commerciale BtoB réalisés par ces dernières, reposent sur l'intérêt légitime du Support et de TF1 PUBLICITÉ à promouvoir leurs services auprès de professionnels, dans le respect des droits et intérêts des personnes concernées. Lorsque la réglementation l'exige, un consentement spécifique pourra être recueilli.

Le Client s'engage à informer ses collaborateurs et représentants dont les données sont communiquées au Support, puis le cas échéant à TF1 PUBLICITÉ et aux sociétés du groupe TF1, de l'existence de ces traitements, des finalités poursuivies, des bases légales, de l'identité des responsables de traitement, des destinataires et de leurs principaux droits (accès, rectification, opposition, effacement, limitation, portabilité).

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité auprès du Support, pour les traitements dont il est responsable, aux coordonnées indiquées dans les présentes ou dans la politique de confidentialité du Support.

Pour les traitements mis en œuvre par TF1 PUBLICITÉ et les sociétés du groupe TF1, notamment la prospection commerciale, les personnes concernées sont invitées à se référer aux politiques de confidentialité de ces entités et à exercer leurs droits directement auprès d'elles.

Le Support conserve les données de contact pendant la durée de la relation contractuelle avec le Client, augmentée des délais de prescription légale applicables, sauf obligations légales imposant une durée plus longue.

Le Support met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel. Il documente la transmission des données à TF1 PUBLICITÉ et aux sociétés du groupe TF1 dans son registre des activités de traitement.

## **ANNEXE 1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

### **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires pour l'import de votre vidéo.

	<b>MP4*</b>	<b>MXF*</b>
<b>GENERAL</b>		
Résolution	1920x1080 (HD)*	1920x1080 (HD)*
Ratio	16/9*	16/9*
Framerate	25 ips*	25 ips*
Entrelacement	-	TFF (Top Field First)
<b>VIDEO</b>		
Débit	Supérieur à 2 Mbps*	Fixe à 50 Mbps
Codec	H264 / AVC	XDCAM 50 OPIA
<b>AUDIO</b>		
Débit	Supérieur à 128 Kbps*	Non spécifié (PCM)
Codec	AAC	PCM
Pistes	Min 1 piste	Min 1 piste
Normes Sonores	-23 LUFS (+/- 3)	-23 LUFS (+/- 3)
<b>DUREE</b>		
Min / Max	3 sec min > 180 sec max*	3 sec min > 180 sec max*
Tolérance	+/- 2 sec de la durée du ciblage*	+/- 2 sec de la durée du ciblage*